



Lettre du comité local
DES DROITS DE L'ENFANT
N° 15 - juillet 2020



Article 19 -
Le droit d'être
protégé contre
les mauvais
traitements



Édito

Les mauvais traitements : un fléau qui risque d'exploser pour 2020

En France, en moyenne, le nombre d'enfants qui meurent, chaque année, des maltraitements infligés par leur famille est de 72. Et il ne s'agit là que de la maltraitance physique. Les violences psychologiques et/ou morales doivent s'ajouter à ce chiffre macabre.

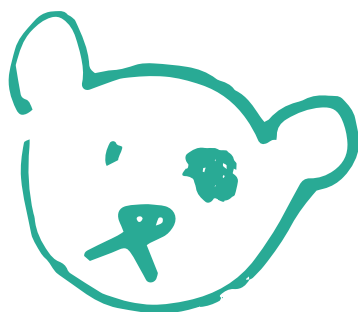
Avec la crise sanitaire du coronavirus, il y a fort à parier que ces chiffres explosent pour 2020 les enfants étant nettement plus en danger que d'habitude en restant constamment à la maison avec un parent violent.

Comme pour D., âgé de 6 ans, qui a été admis à l'hôpital Necker à Paris, après avoir été frappé à la tête par son père. Le petit garçon a été hospitalisé avec des lésions cérébrales. Absente de l'appartement, c'est sa mère qui a prévenu les pompiers, après avoir elle-même été avertie par l'un de ses aînés quand son petit frère a commencé à convulser. Déclaré en état de mort cérébrale, le petit garçon est décédé le 29 mars, des suites de ses blessures, sans jamais avoir repris connaissance. Son père, qui a reconnu les faits, a également admis avoir porté des coups sur d'autres de ses enfants. À l'heure actuelle, des centaines de millions d'enfants dans le monde sont probablement confrontés à des menaces croissantes pour leur sécurité et leur bien-être.

Ces enfants seront malheureusement les victimes cachées de cette pandémie.

Delphine Fenasse

Conseillère municipale déléguée à l'Activité périscolaire



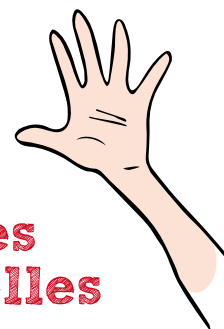
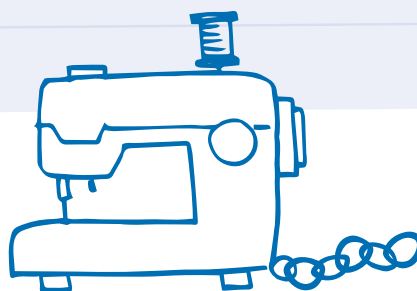
L'exploitation des enfants dans le monde

Le travail des enfants est un des principaux obstacles à leur éducation. Employés domestiques ou dans les mines, enfants soldats, ouvriers agricoles, trieurs de déchets, victimes de prostitution... Parmi les 152 millions d'enfants travailleurs dans le monde, 73 millions d'entre eux sont soumis aux formes de travail les plus dangereuses. L'Afrique sub-saharienne est la région la plus touchée : 1 enfant sur 5 en Afrique est astreint au travail. Cependant ce fléau touche tous les pays, la prévalence du travail des enfants se situe entre 3 et 7 % à travers le monde. Pourtant, la convention internationale des Droits de l'enfant de 1989, ratifiée par 192 pays, oblige ces états à protéger les enfants contre toute forme de travail. Le travail

infantile demeure le principal obstacle à l'éducation des enfants.

La pauvreté, l'accès difficile à la scolarisation, le faible niveau d'éducation et d'information des parents et les crises humanitaires liées à une catastrophe naturelle ou à un conflit constituent les principales raisons qui contraignent les enfants au travail.

La majorité des enfants qui travaillent sont invisibles, hors de notre vue et hors d'atteinte des lois. Beaucoup de ces enfants ne sont pas seulement exploités, leurs droits à l'éducation à des soins médicaux de base, à une nutrition adéquate, aux loisirs, ainsi qu'à mener une vie protégée et sans danger dans leurs familles et leurs communautés, sont également bafoués.



les enfants victimes de violences sexuelles

Les enfants et les adolescent.e.s sont les principales victimes de violences sexuelles. Les violences sexuelles sont des agressions du corps et de l'esprit et qui prennent des formes différentes. Elles n'entraînent pas forcément le contact physique comme pour le viol. L'agresseur peut forcer la victime à regarder de la pornographie ou bien à dévoiler son corps. Il arrive que les enfants n'en parlent pas parce qu'ils ne trouvent pas les mots, se sentent coupables voir responsables de ce qu'il leur arrive. Aussi, la peur de représailles en dénonçant un adulte, surtout si l'agresseur est connu de la famille cala amène

la victime à se taire. Les conséquences sur les enfants et les adolescent.e.s peuvent entraîner des effets durables et même sur leur vie d'adultes. Les séquelles sont de plusieurs ordres (santé, emploi, isolement, peu d'estime de soi, suractivité...). Cela s'accompagne parfois d'une dégradation des relations enfants-parents et plus tard sur la vie conjugale.

En 2019, une enquête dévoilait que 130.000 filles et 35.000 garçons en France subissent chaque année des viols ou tentatives de viols. Les victimes ont en moyenne 10 ans.



Les enfants, co-victimes des violences conjugales

En France, on estime que 143 000 enfants vivent dans un foyer où les femmes sont victimes de violences conjugales physiques et sexuelles. 42% d'entre eux ont moins de 6 ans.

Parmi ces enfants, 80% sont témoins, auditifs ou visuels des violences subies par leur mère.

Être témoin des violences produit le même effet sur l'enfant que s'il en était victime.

Ainsi, les conséquences de ces violences sont néfastes pour leur santé physique et mentale et leur développement même s'ils ne les ont pas subies directement. Ces enfants peuvent rencontrer des troubles somatiques ou psychologiques : anxiété, troubles du sommeil, syndrome

de stress post-traumatique ; des troubles du comportement ou encore des troubles de l'apprentissage.

Selon le 5^e Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes : « Les enfants témoins de violences sont des victimes. Assister aux violences commises par son père sur sa mère a des conséquences sur les enfants : en tant que témoins, ils deviennent des victimes. Un mari violent n'est pas un bon père. »

Les violences ne sont pas une fatalité, la loi les interdit et il existe des solutions pour que les mères et leurs enfants soient mis à l'abri.

Comme l'a écrit Edouard Durand, magistrat spécialisé, « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant »

À Fontenay, tout un réseau de professionnel.le.s se mobilise pour venir en aide aux victimes. Si vous subissez des violences au sein du couple, pour être écoutée, soutenue et accompagnée, vous pouvez contacter la travailleuse sociale référente du CCAS au 01 49 74 75 62 ou la Mission Droits des femmes : droitsdesfemmes@fontenay-sous-bois.fr ; ou bien consulter le site de la ville <https://www.fontenay.fr/solidarite/egalite-femmes-hommes/informations-utiles/violences-au-sein-du-couple-1343.html>

Au niveau national, témoins et victimes de violences peuvent composer le 3919, pour les violences faites aux femmes ou le 119 pour les violences faites aux enfants.

Lieu d'apprentissage, l'école doit être lieu d'épanouissement

Les enfants ont hâte de retrouver leurs classes, comme avant la crise sanitaire ! Pourtant, avant, pour certains élèves, garçons ou filles, l'école a pu être le lieu d'une grande souffrance secrète. Pourquoi ? Parce qu'ils ou elles ont subi du harcèlement venant d'autres élèves : brimades, moqueries constantes, humiliations, isolement, violences, harcèlement dans l'école et hors de l'école. Le prétexte : l'enfant est « différent ». Par son physique, par ses origines, par ses bons résultats scolaires ou au contraire pas ses difficultés. C'est un engrenage qui peut mener la jeune victime à une grave dépression.

On ne doit plus laisser faire ! L'enfant victime doit parler. À ses professeurs, à ses parents, aux services sociaux : les adultes doivent le secourir. La victime ne doit jamais avoir honte !

Les enfants témoins doivent parler aussi.

Ce n'est pas à l'élève harcelé de quitter un établissement mais aux harceleurs. Les enfants sont les citoyennes et citoyens de demain. Un harceleur non sanctionné risque fort de devenir un adulte dangereux. Changeons tout cela, pour une vraie camaraderie, afin que l'école apporte à chacune et chacun son fabuleux trésor : l'enseignement.

Huguette Chomski Magnis,
Mouvement Pour la Paix et Contre le Terrorisme



Abandon

À l'origine le mot signifiait « Laissé au pouvoir de ». Là est la véritable clé du sujet de l'abandon, dans quelles mains l'enfant abandonné va-t-il tomber ?

Avec dans le monde environ 150 millions d'enfants dans la jungle de la rue, en Europe avec environ 18 millions dans une extrême pauvreté, en Russie avec 2 à 3 millions d'enfants abandonnés alors que seuls sept cent mille parents sont déchus de l'autorité parentale.

Si les chiffres impressionnent quelles en sont les causes ? La pauvreté, la faim, les guerres, les enfants de mères adolescentes, les enfants issus de viol, les changements de comportements communautaires où l'enfant qui était avant une richesse devient une charge, la déchéance d'autorité des parents*, mais aussi dans une moindre mesure les conséquences de certains divorces, ajoutons, indirectement, l'abandon de la mère par le géniteur.

Les différents états prennent-ils les mesures nécessaires pour juguler les abandons ? C'est comme retirer les pétales de marguerite, un peu, beaucoup, pas du tout. Les états riches mettront en place des structures comme les orphelinats,

l'adoption, les familles d'accueils, l'aide aux mères célibataires, structures de psychothérapie envers des mamans, avec plus ou moins de réussite et ce n'est pas une question de moyen, exemple aux Etats-Unis l'enfant est plutôt considéré dans certains milieux comme une marchandise que l'on adopte un mois, puis les adoptants s'en séparent. Dans les pays pauvres il existe aussi une marchandisation de l'enfant. Pour les enfants des rues, très peu d'états mettent en place des structures adaptées et parfois même la seule structure à disposition c'est la prison. Pour ces enfants les associations locales ou internationales sont les seules sur le terrain qui leur viennent en aide.

Et les conséquences pour les enfants ? Un grand nombre de traumatismes, le manque d'affection, de sécurité, la perte de ses racines, devenant parfois sans empathie, amoral, et allant jusqu'à la schizophrénie**. À cela s'ajoutent la faim, le manque d'hygiène, le manque d'éducation scolaire, le travail forcé, l'exploitation sexuelle, l'embrigadement armé, le banditisme. Combien feront résilience*** ?

Il n'y a pas que la mère ou le père qui abandonne l'enfant, force est de constater que l'enfant subit bien souvent une double peine puisque la société aussi l'abandonne.

Pascal Defer,

Représentant de l'UNICEF à Fontenay-sous-Bois

* L'autorité parentale peut être retirée totalement au(x) parent(s) qui mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de leur enfant :

** La schizophrénie est une maladie du cerveau qui affecte la pensée, les sentiments et les émotions, tout comme les perceptions et les comportements des personnes qui en sont atteintes. Toutes ces fonctions ne sont cependant pas perturbées au même moment et dans la même mesure. De nombreuses personnes souffrant de schizophrénie peuvent avoir un comportement parfaitement normal pendant de longues périodes.

*** La résilience est la capacité qu'ont certains enfants à triompher des différents traumatismes qu'ils ont subis : deuil précoce, abandon, maltraitance, violence sexuelle, guerre, etc...

